

9 juillet 2008

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

LECTRA
(Euronext Paris)

Par courrier du 9 juillet 2008, la société Deutsche Bank AG (Theodor-Heuss Allee 70, Frankfurt am Main, 60486, Allemagne) a déclaré avoir franchi en hausse, le 7 juillet 2008, directement et indirectement par l'intermédiaire de ses filiales, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société LECTRA, et détenir directement et indirectement, 1 762 692 actions LECTRA (1) représentant autant de droits de vote, soit 6,19% du capital et 6,08% des droits de vote de cette société (2).

Ce franchissement de seuils résulte d'opérations de prêts emprunts de titres.

(1) Dont 1 757 054 actions détenues directement.

(2) Sur la base d'un capital composé de 28 495 514 actions représentant 28 983 595 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.